



**LISTE DE DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
11 MARS 2025 – POSTE DE SECOURS DE REBAIX**

PRESENTS :

Madame MARGHEM Marie-Christine, Présidente du Collège et du Conseil ;
Mesdames et Messieurs les membres du Collège, CASTERMAN Michel, CLOET Ann, DI LORENZO Frédéric, DUDANT Gauthier, DUPIRE Jacques, GOOSSENS Auréole remplacée par GOSSELAIN Valéry, LEEUWERCK Alice, MARLOT Bastien, MOTTE Antoine, VAN GROOTENBRULLE Florent ;

Monsieur Charles YSEBAERT, Commandant de Zone f.f. ;
Monsieur Baudouin VERVAEKE, Major invité en tant qu'expert ;
Madame Céline VANDENBULCKE, Secrétaire de Zone ;

Monsieur Florent BOTTE, comptable spécial, invité en tant qu'expert ;
Madame Laurence LEFEBVRE, adjointe au comptable spécial, invitée en tant qu'experte.

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 04/02/2025.

Point 2. Point sur l'organisation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de remettre un avis favorable sur la présentation de l'organisation zonale réalisée en séance.

Point 3. Information concernant un dossier de marché public.

Point d'information

Point 4. Marché informatique B-Side - Courrier des organisations syndicales.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'initier le passage à la V3 tel que décidé par le Collège de Zone du 17/12/2024.

Point 5. Droits et accès aux portails des services publics – Désignation de gestionnaires.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de désigner les personnes suivantes en qualité de gestionnaires des droits et accès aux portails des services publics : la Présidente, le Commandant, les Comptables Spéciaux et la Secrétaire de Zone.

Point 6. Vente du dossier titres dans le cadre de la succession Michiels – Information.

À l'unanimité, le Collège de Zone marque son accord sur la vente des titres ainsi que son accord de principe de ne pas rester en justice pour se retourner sur les membres de l'ASBL.

Point 7. Redevances sur les prestations opérationnelles de la Zone de Secours – Prise en compte de la liste des festivités d'une commune et des mesures d'exception prévues par le règlement de tarification.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la liste transmise par la Commune d'Estaimpuis et d'inviter toutes les communes de la ZSWAPI à transmettre la liste des festivités communales en vue de valider la gratuité des visites de prévention.

Point 8. Requête d'appel - Jugement du Tribunal du travail du Hainaut dans le cadre d'une requête introduite par des membre du personnel de la Zone de Secours – Information et décision relative à la représentation de la Zone de Secours.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de prendre acte de la requête d'appel déposée en date du 27/01/2025, notifiée à la Zone de Secours Wallonie Picarde par les soins du greffe de la Cour du Travail de Mons en date du 11/02/2025 et de confirmer la désignation d'un avocat représenter la Zone de Secours en justice dans le cadre de ce dossier.

Point 9. Organisation d'activités de relations publiques – Prise de position.

Ce point sera rediscuté lors d'une prochaine séance.

Point 10. Accès aux informations et aux postes pour les vétérans – Prise de position.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de remettre un avis favorable sur l'accès à la caserne pour les vétérans, limité aux locaux de l'Amicale et au vendredi soir de 18h à 20h.

Point 11. Octroi d'un subside à une Amicale pour les festivités de Sainte-Barbe.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'octroi d'un subside pour les festivités de Sainte-Barbe 2024 à l'ASBL Amicale du Poste de Secours de Leuze.

Point 12. Demande de reconnaissance officielle de l'Amicale des pompiers d'Antoing en tant qu'Amicale de la Zone de Secours - Prise de position.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la reconnaissance de l'Amicale des pompiers d'Antoing en tant qu'Amicale de la Zone de Secours.

Point 13. Mise à disposition de véhicules de type 'Minibus' pour les 20km de Bruxelles - Prise de position.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la mise à disposition de 4 véhicules (maximum) de type 'Minibus' pour la participation de l'Amicale de Tournai au 20km de Bruxelles, activité proposée à l'ensemble du personnel de la Zone de Secours Wallonie Picarde.

Point 14. Décompte des charges des bâtiments d'Orcq pour l'année 2024 - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le décompte des charges 2024 des bâtiments d'Orcq loués à Cofidis.

Point 15. Réclamations de factures.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de porter en non-valeur le dégrèvement relatif à cette facture.

Point 16. Ratification des bons de commande.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ratifier les bons de commande.

Point 17. Ordonnancement des mandats.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le paiement des factures.

Point 18. Prestations impayées - Exécution des contraintes.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de rendre exécutoires les contraintes liées aux prestations impayées et de déléguer au comptable spécial la signature pour le compte du collège de zone des contraintes et leur émission, ainsi que le fait de requérir à tout Huissier de Justice porteur des contraintes.

Point 19. Recouvrement des factures - Soldes impayés.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver les listes des non-valeurs et des irrécouvrables concernant des soldes impayés des factures ambulance et prévention émises par la Zone de Secours.

Point 20. Entretien de lavettes pour le garage mécanique zonal - Avenant au contrat de location.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'avenant au contrat de location des tapis absorbants pour le garage mécanique zonal s'élevant à 10,44 € par semaine.

Point 21. Location de bouteilles d'oxygène médical - Approbation des conditions et du mode de passation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de lancer un marché public pour la "Location de bouteilles d'oxygène médical", estimé annuellement à 15.300,00 € TVAC.

Point 22. Acquisition de deux véhicules de commandement destinés à la Zone de secours Wallonie Picarde - Arrêt de la procédure de passation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de ne pas attribuer le marché ayant pour objet l'acquisition de deux véhicules de commandement, car la Zone de Secours n'a reçu qu'une seule offre pour le lot 1 "Châssis" et que celle-ci est supérieure à l'estimation du marché.

Point 23. Acquisition d'un camion-citerne de 8000 litres destiné à la Zone de Secours Wallonie Picarde - Arrêt de la procédure de passation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'arrêter la procédure du marché public ayant pour objet "Acquisition d'un camion-citerne de 8000 litres destiné à la Zone de Secours Wallonie Picarde" et de le relancer ultérieurement.

Point 24. Travaux de mise en conformité de l'installation électrique du poste de secours de Leuze.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de demander une expertise supplémentaire dans le cadre du marché ayant pour objet "Travaux de mise en conformité de l'installation électrique du poste de secours de Leuze".

Point 25. Gardes AMU du poste de secours de Leuze-en-Hainaut et de Warneton - Difficultés et réflexion relative aux pistes de solution.

Au vu du temps nécessaire pour traiter ce point, un membre du Collège propose de le reporter à la prochaine séance.

Point 26. Recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire - Présentation du processus et du timing.

Au vu du temps nécessaire pour traiter ce point, un membre du Collège propose de le reporter à la prochaine séance.

Point 27-52. Admissions au stage de recrutement au grade de sapeur-pompier volontaire.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'admettre 26 membres du personnel au stage de recrutement.

Point 53. Recrutement d'un Conseiller en prévention - Chef SIPP - Constitution de la réserve.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter les résultats consignés dans le procès-verbal du concours de recrutement de Conseiller en prévention - Chef SIPP, de valider le lauréat du concours à verser dans la réserve de recrutement.

Point 54. Admission au stage de mobilité au grade de major professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'admission d'un membre du personnel au stage de mobilité au grade de major professionnel débutant le 01/03/2025, ainsi que sa rémunération.

Point 55. Recrutement de deux agents Technicien en Prévention de l'Incendie - Constitution de la réserve et engagement des lauréats.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter les résultats consignés dans le procès-verbal du concours de recrutement d'agent technicien en prévention de l'incendie, d'arrêter la liste des lauréats du concours à verser dans la réserve de recrutement par ordre de classement et de procéder à l'engagement des deux premiers candidats disponibles pour le poste.

Point 56. Prolongation du CDD d'un membre du personnel administratif - Ratification.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de conclure un nouveau contrat à durée déterminée à un membre du personnel pour une durée de 3 mois.

Point 57-61. Fins de stage de recrutement et nominations au grade de sapeur-pompier professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter la fin de stage de recrutement au grade de sapeur-pompier professionnel de cinq membres du personnel.

Point 62-79. Prises de fonction d'adjudant par promotion.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de promouvoir le 01/02/2025 trois membres du personnel au grade d'adjudant volontaire et décide de promouvoir le 01/03/2025 quinze membres du personnel au grade d'adjudant professionnel.

Point 80. Cumul d'activités professionnelles - Inventaire et procédure.

Ce point nécessitant discussion, par manque de temps, il est reporté à la prochaine séance.

Point 81-89. Cumuls d'activités professionnelles membres du personnel.

Ce point nécessitant prise de position, par manque de temps, il est reporté à la prochaine séance.

Point 90. Formation Brevet OFF4 – Prise de position relative à l'inscription d'un membre du personnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de valider l'inscription d'un membre du personnel à la formation pour l'obtention du brevet OFF4 et de prendre en charge les frais d'inscription à la formation.

Point 91-97. Formations – Inscriptions de membres du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter l'inscription de six membres du personnel administratif aux formations demandés. :

- Formation certifiante pour DPO dispensée par la société Technofutur ;
- Formation BA4 dispensée par l'IPFH ;
- Formation recyclage BA5 dispensée par la société Vinçotte NV ;
- Formation "Transformez votre stress en énergie positive" dispensée par la maison de la formation Wallonie picarde ;
- Formation "Lâcher prise : se libérer des émotions négatives" dispensée par la maison de la formation Wallonie picarde ;
- Annulation de deux inscriptions acceptées précédemment à une formation "L'assertivité pour gérer les communications difficiles" dispensée par la maison de la formation Wallonie picarde.

Point 98. Allocation pour diplôme.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver l'octroi d'une allocation pour diplôme à un membre du personnel suite à l'obtention du brevet B0-2, équivalent au brevet caporal.

Point 99. Retrait d'allocation pour diplôme.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le retrait d'allocation pour diplôme pour son brevet AMU d'un membre du personnel suite à l'expiration de la date de validité de son brevet AMU.

Point 100-102. Promotions barémiques de trois membres du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la promotion barémique de trois membres du personnel opérationnel, conformément aux conditions prévues par l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant statut pécuniaire du personnel opérationnel des zones de secours.

Point 103. Promotion barémique d'un membre du personnel administratif.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la promotion barémique d'un membre du personnel administratif, conformément aux conditions prévues par le statut pécuniaire du personnel administratif de la Zone de Secours Wallonie Picarde.

Point 104. Congé pour interruption de carrière d'un membre du personnel administratif - Modification.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de modifier la date de fin du congé pour interruption de carrière accordé à un membre du personnel.

Point 105. Congé pour interruption de carrière temporaire d'un membre du personnel administratif

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver le congé pour interruption de carrière temporaire partielle d'un membre du personnel.

Point 106. Congés annuels de vacances du Commandant de Zone faisant fonction - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de donner son accord concernant les congés sollicités par le Commandant faisant fonction.

Point 107-112. Reports d'heures de congé de l'année 2024 à 2025.

Ce point nécessitant prise de position, par manque de temps, il est reporté à la prochaine séance.

Point 113-115. Congés pour interruption de carrière.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder un congé pour interruption de carrière à trois membres du personnel opérationnel.

Point 116-117. Temps partiel médical - Approbation.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la prolongation du temps partiel médical de deux membres du personnel.

Point 118-125. Mise en disponibilité pour maladie de huit membres du personnel opérationnel professionnel.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter la mise en disponibilité de huit sapeurs-pompiers.

Point 126-133. Suspensions de nomination.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accepter la suspension de nomination huit membres du personnel opérationnel volontaire.

Point 134. Régime disciplinaire - Suite à donner.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de fixer la date de l'audition à la prochaine séance du Collège de Zone.

Point 135-137. Cessation de fonction - Démission honorable d'un membre du personnel volontaire.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission honorable de trois membres du personnel.

Point 138. Cessation de fonction - Départ à la pension.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'acter le départ à la pension d'un membre du personnel, et de lui accorder la démission honorable.

Point 139. Cessation de fonction - Démission volontaire.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la démission volontaire d'un membre du personnel.

Point 140-141. Leasings vélo en faveur des membres du personnel – Annulation d'une commande et approbations de deux nouvelles commandes.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver les commandes de vélo dans le cadre du leasing vélo sollicitées par deux membres du personnel.

Point 142. Plan global de prévention et plan d'action annuel.

Ce point nécessitant prise de position, par manque de temps, il est reporté à la prochaine séance.

Point 143-144. Consolidation d'accidents du travail suite aux décisions du service médical compétent.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide de consolider les accidents du travail des membres du personnel pour lesquels le service médical compétent a conclu que le dossier pouvait être classé sans suite.

Point 145. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'approuver la consolidation des accidents du travail sans incapacité permanente et de notifier cette décision aux membres du personnel concernés par envoi recommandé.

Point 146. Décision relative à une rente suite à un accident de travail.

À l'unanimité, le Collège de Zone décide d'accorder une incapacité permanente à un membre du personnel à la suite de l'accident du travail.

Pour le Collège de Zone,

Céline VANDENBULCKE
Secrétaire de Zone



Charles YSEBAERT
Commandant de Zone

Marie-Christine MARGHEM
Présidente de Zone